



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2021.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Sandrine BONNIER, Hervé STANIS, Mélanie LOOS, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON

Secrétaire : Valérie SALIGNAT

Absents excusés : Laurence BRAUD donne pouvoir à Christèle CROZIER, Géraldine BERNARD

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 26 avril 2021
- Présentation du projet d'extension de la médiathèque
- Décision modificative n°1
- Promesse unilatérale d'achat à la demande du juge des tutelles
- Participation à la défense extérieure contre l'incendie au Violet
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant une promesse unilatérale d'achat d'une parcelle à la demande du juge des tutelles. Cette demande a en effet été portée à sa connaissance après l'envoi des convocations.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 AVRIL 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

PRESENTATION DU PROJET D'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE

Olivier GOUTAGNY, maître d'œuvre retenu, présente le projet d'extension de la médiathèque.

Cette extension doit permettre de répondre à trois objectifs :

- Améliorer l'accueil du public et notamment des tous petits et des enfants
- Diversifier l'offre culturelle
- Développer l'accès au numérique.



L'extension prévue de 100 m² se fera dans la continuité du bâti du côté du jardin public. Elle remplacera les garages existants. Elle comprendra l'aménagement d'un sas d'entrée, un abri, un espace plus spécifiquement aménagé pour l'accueil des enfants, la mise aux normes d'accessibilité des sanitaires, ainsi qu'un espace extérieur. Les travaux se feront en tenant compte de l'impact environnemental.

Le projet a été élaboré en concertation avec la Médiathèque Départementale du Rhône et Christiane JOYAUX, adjointe au patrimoine de la commune.

Rontalon a bénéficié d'une subvention au titre de la DETR de 159 000 €, soit 50% du montant total estimé des travaux.

Le permis de construire devrait être déposé au début de l'été pour permettre un démarrage des travaux à l'automne.

19h58 : arrivée d'Anthony CARRA

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir un audit énergétique sur la partie du bâtiment de l'ancien CLSH qui n'est actuellement plus utilisée. Cet audit viendra compléter l'étude de faisabilité actuellement conduite par le service ingénierie de la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
6226	Honoraires	1 500,00 €	70878	Charges micro crèche	1 500,00 €
673	Titres annulés	50,00 €	70311	Concessions cimetièrè	50,00 €
	TOTAL	1 550,00 €		TOTAL	1 550,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

APPROUVE la décision modificative n°1.

PARTICIPATION A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE AU VIOLET

Monsieur le Maire expose que le Maire de la commune de Thurins lui a proposé la mise en œuvre commune d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie au Violet avec un financement au prorata du nombre d'habitations concernées pour chacune des communes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal un accord de principe sur la participation de Rontalon au déploiement commun d'une bâche incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

DONNE un accord de principe sur la participation de la commune de Rontalon à la mise en place d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie au Violet ;

DIT que le financement de cette défense extérieure fera l'objet d'une décision modificative lorsque le coût sera connu dans l'éventualité où la réalisation interviendrait sur l'exercice 2021.



PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT D'UNE PARCELLE EN RESERVE FONCIERE AU PLU

Monsieur le Maire expose que la commune s'est positionnée pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 0031 appartenant à Madame GLAS qui fait l'objet d'une réserve foncière au PLU pour la création notamment d'aire de stationnement et d'un cheminement piéton devant permettre de rallier la micro crèche. La commune a fait une proposition d'achat à 90 €/m², soit un montant total de 62 820 €.

A la demande du juge des tutelles, il convient d'établir une offre unilatérale d'achat pour cette parcelle.

Monsieur le Maire expose par ailleurs que l'opération prévue sur cette parcelle ne pourra pas être réalisée dans l'immédiat car elle implique également l'utilisation de la parcelle AE 0032. Dans l'attente de la mise en œuvre des orientations d'aménagement et de programmation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour laisser la jouissance de la parcelle AE 0031 à la nouvelle propriétaire de la maison de Madame GLAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat et tout document y afférant,

ACCORDE la jouissance de la parcelle à la nouvelle propriétaire de la maison de madame Glas dans l'attente de la réalisation des opérations inscrites au PLU

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention cadrant les modalités de jouissance de la parcelle AE 0031.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Culture - Projet de Landart

Christèle CROZIER expose que de nombreuses propositions de noms pour le Landart ont été soumises au groupe de travail. Celui qui a été retenu est « Voyage éphémère ». L'orthographe est à peaufiner pour pouvoir déposer officiellement l'appellation.

Les six propriétaires potentiellement concernés par l'installation d'une œuvre ont été identifiés et seront contactés prochainement pour que leur soient exposés le projet de Landart et la convention d'occupation des terrains.

Dans un second temps, le travail s'axera sur la rédaction de la signalisation et des panneaux explicatifs.

Communication

Christèle CROZIER rappelle aux responsables de commissions que les articles pour le prochain magazine municipal sont attendus pour le 31 juillet au plus tard pour une parution début septembre.

Voirie

Valérie SALIGNAT expose que la candidature de Marc Zuppetti a été retenue pour les deux mois de renfort d'été au service technique.

Les travaux d'enrobé à froid vont avoir lieu les semaines 22 et 23 car la campagne de PATA est prévue mi-juin.

La nouvelle tondeuse a été commandée.

Malgré plusieurs campagnes de dératisation, la présence de rongeurs est toujours signalée. Ces campagnes n'ont pas pu être totalement fructueuses car elles impliquent la participation de l'ensemble des riverains concernés par la présence de rats. Une nouvelle intervention sera programmée pendant les vacances d'été.



Ecole

Christelle DIAZ expose qu'après concertation avec l'équipe enseignante et les parents délégués, deux nouveaux jeux en résine colorée vont être réalisés dans la cour de l'école.

Le Sou de l'école va faire l'acquisition de cages de foot. Il sera donc nécessaire de retirer l'ancienne pendant les grandes vacances.

Le conseil d'école aura lieu le jeudi 3 juin.

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que des travaux supplémentaires sur l'église vont être réalisés grâce à la marge dégagée lors de la consultation des entreprises.

Les visites de l'église à destination des donateurs vont débuter jeudi 3 juin.

Jean-Yves BOUCHUT présente le rapport de la COPAMO établi dans le cadre de l'étude de faisabilité sur la partie du bâtiment de l'ancien CLSH aujourd'hui inexploité. Les travaux sont évalués à environ 300 000 €, incluant l'isolation de la micro crèche.

Questions diverses

- Michel JOYAUX expose les projets d'animations pour le centenaire de René Sonnery qui aura lieu le 19/06 à 11h00 au jardin public. Une réunion pour finaliser l'organisation au regard du protocole se tiendra le 10/06 à 14h00.
- Michel JOYAUX expose ses propositions pour l'acquisition de nouvelles décorations pour les fêtes de fin d'année. Des travaux de branchements seront à prévoir en amont.
- Sandrine BONNIER expose que la COPAMO a lancé une étude sur les besoins des adolescents de 11 à 17 ans et sur les leviers d'action à destination de ce public.
- Christian FROMONT expose que la chorale des collèges de Saint Martin en Haut et Francheville va donner un concert au jardin public le 4 juin 2021 à 19h30.
- Une randonnée est proposée pour les élus et agents de la COPAMO et de ses communes membres le 26/06.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h43.